



Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie
Comité départemental de
Rugby de l'Hérault
Maison Départementale des Sports
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Adresse postale : chez G Tugas BP 488 – 34506 Béziers

Agde le 27 décembre 2018

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018

Le lundi 10 décembre 2018 à 19h10, les représentants des écoles de rugby et des clubs de l'Hérault se sont réunis dans le club house de Pezenas en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président du comité départemental, Gérard TUGAS.

Une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire est établie.

L'assemblée est présidée par Gérard TUGAS, président du comité départemental. Il est assisté par Myriam MONTAGNÉ, secrétaire de séance et de Patrick MOISSONNIER, secrétaire adjoint.

Dans un premier temps le Président adresse ses remerciements au club de Pézenas ainsi qu'à l'ensemble des représentants des clubs et écoles du département présents.

Il informe que la convention liant LOR/CD34/ASBH/MRC a dû être signée préalablement à l'assemblée générale en raison de contrainte d'agenda d'Eric Freitas.

Rapport de la commission de vérification des pouvoirs :

Nombre de clubs affiliés : 47 dont 4 à 0 voix
Représentants en voix : 294
Nombre de clubs présents : 26 soit 60.47%
Représentants en voix : 191 soit 64.96 %

Le quorum étant atteint, tel qu'il est prévu dans les statuts du comité, l'assemblée peut valablement se tenir.

Le président ouvre la séance et présente les points de l'ordre du jour à savoir :

- Modification des statuts

Mot du président :

Le président indique qu'en raison des nouvelles missions dévolues au comité départemental depuis le 1^{er} juillet 2018, un grand nombre d'élus sont soit démissionnaires soit n'ont pas souhaité reprendre de licence FFR.

Il tient à remercier ceux qui œuvrent au quotidien pour le comité.

A ce jour le comité est en difficulté quant aux prises de décisions qui doivent être validées, il est très difficile d'atteindre le quorum au vu du peu d'élus restant soit 18 qui est le minimum prévu dans les statuts.

C'est à ce motif qu'a été convoquée cette assemblée générale extraordinaire.

Modification des statuts et du règlement intérieur :

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email : D34A@ffr.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDepartementalRugbyHerauld/>



Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie
Comité départemental de
Rugby de l'Hérault

Maison Départementale des Sports
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Adresse postale : chez G Tugas BP 488 – 34506 Béziers

Le président reprend la genèse de la procédure de modification des statuts et du règlement intérieur du comité afin que ce dernier ne puisse pas être en difficulté dans son fonctionnement et que les modifications ne puissent pas être contestées.

Ont été saisis :

- Le service juridique de la FFR
- Les services de jeunesse et sport
- Profession sport loisir 34 (PSL34)
- Le service juridique de la ligue Occitanie

Il est aussi important de rappeler que la FFR doit adresser à l'ensemble des comités départementaux un modèle type de statut ; c'est pour cela qu'il n'est pas nécessaire de faire un toilettage complet mais d'apporter les modifications qui permettent un fonctionnement « normal » du comité.

Gérard Tugas fait lecture des articles à modifier et de la modification proposée :

Statuts : Article 8: *Nombre de membres et durée du mandat.*

Le Comité départemental est administré par un Comité directeur de 18 à 30 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale.

Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans dans les conditions fixées par le Règlement intérieur. Ils sont rééligibles. Le mandat du Comité directeur expire au plus tard le 31 mars qui suit les derniers Jeux Olympiques d'été.

Le renouvellement du Comité directeur intervient durant la période et suivant la chronologie fixée par la F.F.R.

Modification à rajouter :

En cas de vacance (décès, démission, exclusion...) le comité directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale ordinaire. Les mandats des membres ainsi élus prennent fin au terme ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Statuts : Article 11: *Périodicité des réunions.*

Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par trimestre. Il est convoqué par le Président du Comité départemental. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le Comité directeur ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les agents rétribués par le Comité départemental peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transmis pour information au Secrétaire général de la F.F.R.

Dans la mesure où, à la suite de démissions individuelles ou collectives, le Comité directeur ne peut constituer d'une manière permanente le quorum requis, un bureau provisoire de 7 personnes est chargé de gérer les affaires courantes et d'organiser dans un délai de six semaines, en liaison avec les services administratifs du Comité Territorial et/ou de la F.F.R, une Assemblée générale devant élire un nouveau Comité directeur pour la durée du mandat restant à courir par référence à l'article 11 A des statuts de la F.F.R. ce bureau provisoire est composé du Président, du Secrétaire général, du Trésorier général et du Président de la commission juridique (ou d'un membre de la commission) et de trois personnes désignées par le Comité directeur sortant.

Modification :

Le comité directeur se réunit au minimum 3 fois par an

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email: D34A@ffr.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDepartementalRugbyHerault/>



Fédération Française de Rugby - Ligue Occitanie
Comité départemental de
Rugby de l'Hérault
Maison Départementale des Sports
Zac Pierresvives – 66 Esplanade de l'égalité
BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4



Adresse postale : chez G Tugas BP 488 – 34506 Béziers

Règlement intérieur : Article 8 : Participation aux séances.

- Le Président du Comité départemental peut inviter toute personne dont il juge la présence utile à assister au Comité directeur avec voie consultative.
- En cas de vote au sein du Comité directeur, chacun des membres élus dispose d'une voix, le Président ayant, s'il y a lieu, voix prépondérante.
- Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres élus présents.
- L'ordre du jour est adressé aux membres du Comité directeur et à toute personne convoquée huit jours avant la réunion avec un dossier pour toute décision importante.
- Les comptes rendus sont diffusés dans les meilleurs délais. Ils sont transmis pour information au secrétaire général de la F.F.R.
- Des sanctions allant jusqu'à la révocation peuvent être prononcées en cas d'absences injustifiées et répétées.

Modification :

Lors des comités directeurs, un membre élu pourra donner un pouvoir à un autre du dit comité directeur afin de le représenter et de prendre part aux votes et délibérations. Un membre du comité ne pourra porter qu'un seul pouvoir.

C Soutadé, représentant le club de Thau Rugby prend la parole et indique que la modification des statuts en 2008 prévoyant un vote de liste ne permet pas sur le territoire de présenter plusieurs listes bien que le département de l'Hérault compte 47 clubs.

Il exprime son mécontentement et regrette ce principe qu'il trouve anti-démocratique.

Le Président lui rappelle qu'une grande majorité de CD fonctionne avec des scrutins de liste comme d'ailleurs la ligue Occitanie et que les modifications proposées, ne le sont que pour assurer un fonctionnement « normal » du comité.

Le président propose un vote à main levée qui est adopté à l'unanimité.

Vote : contre 0/ abstention 2 (RCVH et Thau Rugby)

Les modifications proposées sont adoptées.

Divers :

- néant

L'ordre du jour est épuisé.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 19h30 par Gérard TUGAS.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le Président

Le secrétaire de séance

Gérard TUGAS

Myriam MONTAGNÉ

Site internet : <http://www.cd34-rugby.com/index.php>

Email: D34A@ffr.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ComiteDepartementalRugbyHerauld/>